



REGLES ET CONSIGNES POUR L'ACCES A LA SALLE DE MUSCULATION ET L'UTILISATION DES MATERIELS

ACCES A LA SALLE DE MUSCULATION

Les horaires d'accès à la salle doivent être respectés : 9h à 12h du lundi au vendredi à l'exception des jours de fermeture définis par la Mairie et ceux décrétés par SLS.

Pour des raisons de sécurité, la présence de 3 personnes au minimum dans la salle est obligatoire pour pratiquer. Suivant le cas, le gardien du gymnase pourra refuser l'accès à la salle, ou SLS pourra arrêter la séance prématurément en cas de non-respect du nombre minimum.

La carte d'adhérent SLS est obligatoire. Le cahier de présence doit être rempli dès son arrivée.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire adaptée et une hygiène correcte sont requises :

- ✓ une tenue de sport ;
- ✓ des chaussures de sport propres, uniquement destinées à la pratique en intérieur ;
- ✓ une serviette pour le passage sur les matériels de musculation ;
- ✓ une bouteille d'eau pour éviter la déshydratation.

UTILISATION DES MATERIELS

Le matériel est, sauf exception, la propriété du Fitness Club Maurepas (FCM). Le cas échéant, FCM aura communiqué des conditions spécifiques d'utilisation.

Le matériel doit être utilisé en respectant sa fonction.

Pour assurer la sécurité de tous, les masses utilisées doivent être rangées immédiatement après leur utilisation et ne pas être laissées à terre. Les autres accessoires seront rangés à l'issue de la séance.

Un référent est à la disposition des adhérents pour la bonne utilisation du matériel. En cas d'incident sur le matériel, l'adhérent doit en informer immédiatement le référent afin de prévenir, si nécessaire et dans les meilleurs délais, le responsable du Fitness Club Maurepas.

En cas de non-respect de ces règles et consignes, SLS pourra interdire l'accès à la salle à l'adhérent.

Décembre 2025